

GROUPE MONCEAU FLEURS

Société Anonyme au capital de 11.991.706 Euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 PARIS

421 025 974 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2012

(incluant le rapport sur la gestion du groupe)

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe constitué par la société et ses filiales arrêtés au 30 septembre 2011.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 30 septembre 2011.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

I - RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Pourcentage de contrôle
GRUPE MONCEAU FLEURS	S.A	FRANCE	/
GLOBAL EXPORT BV	E.U.R.L	FRANCE	100%
LA GENERALE DES VEGETAUX	E.U.R.L	FRANCE	100%
HAPPY INC.	S.A.S	FRANCE	100%
KSV HOLDING BV	BV	PAYS-BAS	100%
MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL	S.A	LUXEMBOURG	100%
MONCEAU FLEURS	S.A	FRANCE	99,90%
WHKS BV	BV	PAYS-BAS	90,00%
HAURAUNIZE	S.A.S	FRANCE	100%
CARFLORE	E.U.R.L	FRANCE	100%
FLORIA CREATION	S.A.S	FRANCE	100%
GESTFLORE	E.U.R.L	FRANCE	100%
FORMAFLORE	E.U.R.L	FRANCE	100%
PB PARTICIPATION	E.U.R.L	FRANCE	100%
MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE	S.A.S	FRANCE	57,40%
MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL	S.A.S	FRANCE	100%
RAPID'FLORE EXPANSION INTERNATIONAL	S.A.R.L	FRANCE	100%
CA2F	S.A.S	FRANCE	51,00%
SALMON	S.A.R.L	FRANCE	51,00%
MONCEAU FLEURS ITALIA (1)	S.A.S	FRANCE	49,00%
HAPPY DEUTSCHLAND GmbH (1)	GmbH	ALLEMAGNE	40,00%
MAISON DE VERDI (1)	S.A.R.L	JAPON	40,00%
MONCEAU FLEURS ESPAÑA (1)	S.A.S	FRANCE	31,33%
FLORE DISTRI	S.C.A	FRANCE	31,51%
MONCEAU FLEURS BELGIUM (1)	S.P.R.L	BELGIQUE	20,00%
CENTRALE DES FLEURS (1)	S.A.S	FRANCE	33,37%
CREATION FLORALE (1)	S.A.R.L	FRANCE	35,00%
MAGIE FLORALE (1)	S.A.R.L	FRANCE	35,00%

(1) société mise en équivalence

A – METHODES D'EVALUATION

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les états financiers consolidés du Groupe Monceau Fleurs au 30 septembre 2011 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er octobre 2010 et adoptés par l'Union européenne.

Les nouveaux textes suivants n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés résumés :

- Amendement d'IAS 32 relatif au classement des droits de souscription émis ;
- Amendement d'IFRS 2 relatif aux transactions intragroupe ;
- Amendement d'IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;
- Interprétation IFRIC 17 – « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- Interprétation IFRIC 18 – « Transferts d'actifs des clients » ;

Les textes qui entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2011 et qui n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée lorsque la norme le prévoit, sont les suivants :

- Amendement d'IAS 24R – « Parties liées » ;

- Amendement à IFRIC 14 – « Paiement d’avance d’exigences de financement minimal » ;
- Interprétation IFRIC 19 – « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres ».

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d’évaluation.

Les autres normes et interprétations qui entrent en vigueur postérieurement au 1er octobre 2011 ne trouvent pas à s’appliquer dans le Groupe ou n’ont pas d’incidence significative sur les états financiers au 30 septembre 2011. Il s’agit de :

- Amendement à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents »
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »
- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments de résultat global »

Les textes qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 et qui n’ont pas fait l’objet d’une application anticipée lorsque la norme le prévoit, sont les suivants :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d’autres entités ;
- IAS 27R – Etats Financiers individuels ;
- IAS 28R – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- Amendement IAS 19 – Avantages au personnel ;

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d’évaluation.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe Monceau Fleurs et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d’acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu’à la date à laquelle l’exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Groupe Monceau Fleurs détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une activité économique afin d’en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l’accord préalable du Groupe Monceau Fleurs.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3 de l’annexe des Etats financiers consolidés.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles sont présentés dans la Note 2 de l'Annexe des Etats financiers consolidés.

B – SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le groupe a poursuivi son développement en France et à l'étranger en ouvrant 19 magasins sous l'enseigne Monceau Fleurs, 12 magasins sous l'enseigne Happy et 24 magasins sous l'enseigne Rapid'Flore.

Le groupe est présent au Japon, au Portugal, en Espagne, en Italie, en Andorre, en Belgique et au Luxembourg.

Au 30 septembre 2011, le groupe compte 192 magasins sous enseigne Monceau Fleurs en activité, dont 34 à l'étranger, 80 magasins sous enseigne Happy en activité, dont 8 à l'étranger, et 215 magasins sous enseigne Rapid'Flore, dont 20 à l'étranger.

Les produits d'exploitation atteignent 61.792.257 € à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2011 contre 66.192.264 € au titre de l'exercice précédent.

L'exercice 2010/2011 a été marqué par un recentrage de l'activité du Groupe sur son cœur de métier. Le Groupe a notamment cédé 2 magasins sous enseigne Rapid'Flore au cours de l'exercice. L'impact de ces sorties de périmètre sur le chiffre d'affaires du Groupe est marginal.

Par ailleurs, l'activité « Services » relative à l'activité de franchiseur générant des droits d'entrée et des royalties est en diminution de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent..

Enfin, les ventes de produits aux franchisés sont en légère diminution (-3 M€).

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du groupe a été réduit de 17,07%, s'établissant à 170 personnes contre 205 un an auparavant. L'effectif moyen des salariés intérimaires a été maintenu à 5 personnes représentant un coût de 100.125 € sur l'exercice.

Les charges de personnel s'établissent ainsi à 9,3 M€, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (10,7 M€). Depuis le 2 janvier 2012, le Groupe a regroupé ses équipes de Paris et Champlan à Villebon sur Yvette.

Les modifications de périmètre intervenues sur l'exercice sont les suivantes :

La participation détenue dans la société BOUQUETS D'OBJETS a été cédée dans le courant du mois de janvier 2011.

Les sociétés MAGIE FLORALE et CREATION FLORALE sont incluses pour la première fois dans le périmètre en raison de la clôture au 30 septembre 2011 du premier exercice social de 12 mois.

La société HOLDING AM n'est plus incluse dans le périmètre en raison de la cession de la participation détenue par la société GLOBAL BV.

Le pourcentage de détention de la société FLOREDISTRI est de 31,51% au 30 septembre 2011 contre 33,64% à la clôture de l'exercice passé.

C – RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du groupe sur l'exercice 2010/2011 peut être retracé au travers des principaux soldes de gestion suivants :

(en €)	2010	2011	Variation en €	Variation en %
Chiffre d'affaires	66.192.264	61.792.257	-4.400.007	-6,65%
Résultat opérationnel courant	(2.147.915)	128.113	2.276.028	105,96%
Résultat opérationnel	(3.629.889)	(2.547.379)	1.082.510	29,82%
Coût de l'endettement financier net	(2.478.543)	(1.395.335)	1.083.208	43,7%
Charges d'impôt	1.856.482	101.347	-1.755.135	-94,54%
Résultat de l'exercice	(5.325.707)	(4.602.897)	722.810	13,57%
Résultat groupe	(4.877.236)	(4.120.424)	756.812	15,52%
Résultat hors groupe	(448.470)	(482.473)	-34.003	-7,58%

Malgré un contexte économique peu favorable, le Groupe Monceau Fleurs affiche un résultat opérationnel, bien que déficitaire, en amélioration, s'établissant à (2.547.379 €) au 30 septembre 2011 contre (3.629.889 €) au 30 septembre 2010.

Le Groupe a enregistré, eu égard aux efforts de réorganisation déployés au cours de l'exercice 2010/2011, des produits et charges non-courantes pour un montant total de 2,7 M€ dont des charges de 4,4 M€ qui correspondent principalement aux diverses provisions pour créances douteuses (notamment sur l'Italie, l'Espagne et le Portugal) et aux honoraires liés à la restructuration et à la procédure de sauvegarde. Parallèlement, le Groupe a enregistré des produits non-courants de 1,7 M€ correspondant à la vente de deux fonds de commerce à Quevilly et à des reprises de provisions.

Le coût de l'endettement financier net est de 1.395.335 € au 30 septembre 2011 contre 2.478.543 € au 30 septembre 2010. Cette diminution est notamment liée à la conclusion d'un protocole transactionnel ayant permis le constat d'un produit financier de 1,4 M€.

Le résultat de l'exercice s'établit à (4.602.897 €) au 30 septembre 2011 contre (5.325.707 €) au 30 septembre 2010.

Compte tenu de ces éléments, le résultat groupe est négatif de (4.120.424 €) au 30 septembre 2011 contre (4.877.236 €) au titre de l'exercice antérieur.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices.

D – ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1 – Investissements

Le groupe a réalisé, sur l'exercice, des investissements d'adaptation et de modernisation de son outil informatique, notamment en matière d'Intranet de commandes pour ses franchisés.

Le groupe a également pris des participations, via sa structure MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE, dans certains magasins franchisés, à savoir la société Florexnord.

2 – Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie affecté à l'activité s'élève à (2.648.851 €) tandis que le flux net investissements s'élève à (264.367 €). La trésorerie active de clôture représente 2.657.306 €.

3 – Structure financière

Les capitaux propres représentent 18.185.735 € pour l'exercice 2010/2011 contre 22.506.905 € pour l'exercice 2009/2010.

Le total de bilan s'élève à 69.644.090 € pour l'exercice 2010/2011 contre 78.576.384 € pour l'exercice 2009/2010.

4 – Situation financière à la clôture

Les dettes financières se distinguent entre courant et non courant et s'analysent de la manière suivante :

(en €)	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Dettes financières – non courant	29.152.711	26.927.454
Dettes financières – courant	2.049.526	1.717.335

Les dettes financières au 30 septembre 2011 sont en diminution par rapport à l'exercice précédent notamment grâce au remboursement partiel de certains emprunts bancaires.

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 112.765 € au 30 septembre 2011 contre 783.237 € au titre de l'exercice antérieur.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 6.597.858 € au 30 septembre 2011 contre 11.250.152 € au 30 septembre 2010.

Les autres passifs courants s'élèvent à 7.100.951 € au 30 septembre 2011 contre 3.697.815 € au 30 septembre 2010.

E – GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Risques liés à l'activité de la société

Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, marchés du livre,...).

Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Ainsi, les cours des roses, tulipes, ou encore lys fluctuent en fonction de la demande mondiale. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en terme de prix de revient de la « matière première » utilisée par le Groupe, et ainsi avoir un impact sur son niveau d'activité si les

clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par Le Groupe, en particulier au travers de la société WHKS, basée aux Pays Bas, et à l'expertise des acheteurs de cette filiale.

Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux commandes des franchisés sont généralement réglées dans les 3 à 4 semaines qui suivent la livraison des produits. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

Risques de change

La Société n'a pas de relation la conduisant aujourd'hui à réaliser des transactions en une autre devise que l'euro. En conséquence, aucun risque de change n'est à ce jour supporté par le Groupe. La Société n'a de fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2011 s'élève à 28 644 K€ dont à moins d'un an : 1 717 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), la société n'est pas soumise à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

Risques de liquidité

Le Groupe dispose au 30 septembre 2011 d'une trésorerie (disponibilités et VMP) de 3.632 K€.

Sous réserve de l'adoption du plan de sauvegarde, le Groupe n'apparaît pas exposé à un risque de liquidité lié au remboursement des dettes financières.

Il est à noter que le Groupe a recours à l'affacturage depuis le 2^{ème} semestre de l'exercice.

Cela a pour conséquence, au 30 septembre 2011, de constater un « passif courant » à hauteur de 2,2 M€, la trésorerie étant améliorée à due concurrence

Ratio d'endettement

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses fonds propres. La structure de l'endettement est présentée ci-après :

En K€	30/09/2011	30/09/2010
Valeurs mobilières de placement	16	28
Disponibilité	3 616	8 247
Concours bancaires courants	- 975	- 903
Trésorerie nette	2 657	7 372
Endettement, part long terme	26 927	29 153
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	1 717	2 050
Autres dettes financières à court terme		
Endettement financier brut	28 644	31 203
Endettement financier net	25 987	23 831

F - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Un protocole transactionnel a été signé au mois de mai 2011. Ce protocole a permis le constat d'un produit financier pour 1,4 M€ suite à la renégociation d'un crédit vendeur pour un montant de 3 M€.

H - ÉVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société Groupe Monceau Fleurs, holding de contrôle des réseaux Monceau Fleurs, Rapid'Flore et Happy, a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Le 27 octobre 2011, le tribunal de Commerce de Paris a ouvert la procédure de sauvegarde, assortie d'une période d'observation de six mois.

Le déménagement du siège social est effectif depuis le début du mois de janvier 2012 : le siège social de la majorité des sociétés du groupe dont le siège était antérieurement fixé à Paris a été transféré à Villebon-sur-Yvette (91). La société Groupe Monceau Fleurs a, quant à elle, transféré son siège social au 23 rue d'Anjou - 75008 Paris, mais dispose également d'un établissement secondaire à Villebon-sur-Yvette où se concentrent ses effectifs.

Le Groupe a procédé à un gel de paiement d'une partie des dettes fiscales et sociales pour un montant d'environ 1,25M€. En date du 16 février 2012, la Commission des Chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage de Paris a autorisé les sociétés du Groupe à apurer leur passif fiscal et social sur la base de mensualités correspondant à 1/36^{ème} de la dette fiscale et sociale concernée. Depuis cette date, le Groupe a demandé à la CCSF un étalement de dettes fiscales et sociales complémentaires pour certaines filiales d'un montant total de 240.181 €. Le Groupe attend la réponse de la CCSF.

Différentes mesures ont été prises en termes d'organisation et d'ajustements des effectifs afin de restaurer la profitabilité du Groupe. Les effectifs sont passés de 205 au 30 septembre 2010 à 170 au 30 septembre 2011.

I - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

II - RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A – SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 – Evolution de l'activité

La société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du groupe, un chiffre d'affaires de 4.882.824 € contre 4.000.851 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22,04%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 6.033.135 € contre 5.320.289 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 13,4%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (1.030.293 €) contre (353.079 €) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 191,79%.

2 – Faits marquants de l'exercice

L'exercice a été marqué par la mise en place d'une nouvelle direction représentée par Paul Mir, nouveau directeur général opérationnel du Groupe et Philippe Misteli, nouveau directeur financier.

Un protocole transactionnel a été signé au mois de mai 2011. Ce protocole a permis le constat d'un produit financier pour 1,4 M€ suite à la renégociation d'un crédit vendeur pour un montant de 3 M€.

3 – Faits marquants depuis la clôture de l'exercice

La société, holding de contrôle des réseaux Monceau Fleurs, Rapid'Flore et Happy, a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Le 27 octobre 2011, le tribunal de Commerce de Paris a ouvert la procédure de sauvegarde, assortie d'une période d'observation de six mois.

La société a transféré son siège social au 23 rue d'Anjou - 75008 Paris, mais dispose également d'un établissement secondaire à Villebon-sur-Yvette où se concentrent ses effectifs.

4 – Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

5 – Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2011, comparées à celles existant au 30 septembre 2010, sont les suivantes :

Dettes en €	30/09/2010	30/09/2011
Emprunts obligataires convertibles	15.237.500	15.237.500
Autres emprunts obligataires	6.909.000	6.909.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.753.929	3.135.984
Emprunts et dettes financières divers	4.118.233	2.636.557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.801.410	1.377.375
Dettes fiscales et sociales	866.140	1.096.414
Autres dettes	36.659	97.708
Produits constatés d'avance	0	6.565
TOTAL	32.722.871	30.497.103

La dette financière de 2.636.557 € au 30 septembre 2011 est constituée de la dette relative au solde d'acquisition d'Hauraunize ainsi que des intérêts de l'emprunt obligataire convertible en actions et de l'emprunt obligataire.

6 – Evolution prévisible de la situation de la société et perspective d'avenir

L'évolution de la société est liée au développement de l'activité des principales filiales du groupe pour lesquelles elle assure les principales fonctions support.

7 – Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

7.1 - Conséquences environnementales

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

7.2 - Conséquences sociales

La société emploie 10 salariés, soit une variation de 10% par rapport à l'exercice précédent.

8 – Principaux risques et incertitudes

Nous nous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué ci-dessus concernant la gestion du groupe.

B – PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2 – Présentation des comptes annuels

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 4.882.824 € contre 4.000.851 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22,04%.

Compte tenu de reprises sur provisions pour 120.000 € et d'autres produits pour 18 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 5.002.842 € au 30 septembre 2011 contre 4.967.210 € l'exercice antérieur, soit une variation de 0,72%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 6.033.135 € contre 5.320.289 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 13,4%.

Les différents postes sont les suivants :

• autres achats et charges externes :	3.495.870 €
• impôts, taxes et versements assimilés :	80.031 €
• salaires et traitements :	1.416.731 €
• charges sociales :	485.926 €
• dotations aux amortissements sur immobilisations :	432.717 €
• dotations aux provisions sur actif circulant :	72.845 €
• dotations aux provisions pour risques et charges :	25.000 €
• autres charges :	24.015 €

L'exploitation a ainsi engendré une perte de (1.030.293 €) contre (353.079 €) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 191,79%

Compte tenu d'un résultat financier négatif de (9.315.332 €) contre (904.267 €) au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (10.345.626 €) contre (1.257.346 €) pour l'exercice antérieur, soit une variation de 722,81%.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de (439.163 €) et d'un produit d'impôt lié à la convention d'intégration fiscale de 327.275 €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (10.457.513 €) contre (1.790.815 €) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -483,94%

La société a supporté des dépenses de travail intérimaire à hauteur de 15.486 € au cours de l'exercice écoulé.

L'actif du bilan au 30 septembre 2011, comparé à celui existant au 30 septembre 2010, est le suivant :

En €	30/09/2010	30/09/2011
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	414.479	135.101
- immobilisations corporelles	67.586	51.034
- immobilisations financières	47.911.308	38.255.284
Actif circulant		
- avances et comptes versés	7.492	16.256
- clients et comptes rattachés	3.341.719	5.248.708
- autres créances	5.962.786	6.125.272
- valeurs mobilières de placement	18.376	33.985
- disponibilités	5.136.498	386.632
Régularisation		
- charges constatées d'avance	65.106	91.011
- frais d'émission d'emprunt à étaler	1.371.340	988.295
Total	64.296.689	51.456.636

Le passif du bilan au 30 septembre 2011, comparé à celui existant au 30 septembre 2010, est le suivant :

En €	30/09/2010	30/09/2011
Capitaux propres	31.233.818	20.914.532
Provisions pour risques et charges	340.000	45.000
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles	15.237.500	15.237.500
- autres emprunts obligataires	6.909.000	6.909.000
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.753.929	3.135.985
- emprunts et dettes financières divers	4.118.233	2.636.557
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.801.410	1.377.375
- dettes fiscales et sociales	866.140	1.096.414
- autres dettes	36.659	97.708
Régularisation		
- produits constatés d'avance		6.565
Total	64.296.689	51.456.636

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes (en €) à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice clos le 30/09/2011

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
729.426 €	198.277 €	13.177 €	80.934 €	437.038 €

Exercice clos le 30/09/2010

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
1.174.097 €	131.684 €	33.576 €	142.862 €	865.975 €

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

3 – Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice,
soit (10.457.513 €)
au compte de report à nouveau, qui de 2.141.719 €
serait ainsi ramené à (8.315.794 €)

4 – Rappel des dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du code général des impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

5 – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal.

6 – Filiales et participations

6.1 – Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe a pris des participations, via sa filiale MFEF, dans certains magasins franchisés, à savoir Florexnord.

6.2 – Activité des filiales en France et à l'étranger

La société détenait, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV,
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC.,
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX,
- une participation de 100% dans le capital de la société KSV HOLDING BV, société de droit néerlandais,
- une participation de 99,99% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS,
- une participation de 100% dans le capital de la société HAURAUNIZE,
- une participation de 29,24% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE,
- une participation de 43,51% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL,
- une participation de 51% dans le capital social de la société SALMON,
- une participation de 51% dans le capital social de la société CA2F,
- une participation de 31,90% dans le capital social de KABUSHIKI KAISHA MEZON DO BERUDI (Maison de Verdi), société de droit japonais.

GLOBAL EXPORT BV

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 47.191.195 € en 2010/2011 contre 40.164.646 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (1.547.588 €) contre (41.787 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette filiale exerce une activité de grossiste pour les sociétés du groupe, notamment sous la forme "cash and carry". Elle développe également une activité de bouqueterie pour les magasins des réseaux Monceau Fleurs et Happy.

HAPPY INC.

Cette société développe en franchise un nouveau concept de magasins de fleurs pour les centres-villes et les zones piétonnières. Ce concept a reçu, en 2006, l'oscar de l'innovation du magazine spécialisé LSA.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.669.951 € en 2010/2011 contre 1.921.779 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (1.359.094 €) contre (660.411 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit, pour l'exercice en cours, une progression de son activité eu égard au développement de son parc de magasins franchisés qui compte 80 magasins au 30 septembre 2011.

LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs ainsi que l'achat de marchandises pour l'ensemble du réseau de franchisés Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 6.879.599 € en 2010/2011 contre 16.570.281 € en 2009/2010.

La société a cessé son activité de ventes de marchandises pour les franchisés Monceau fleurs au mois de février 2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (2.031.750 €) contre (1.417.740 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit, pour l'exercice en cours, une progression de son activité eu égard au développement de son parc de magasins franchisés qui compte 185 magasins au 30 septembre 2011.

KSV HOLDING BV

Holding sans activité détenant, au 30 septembre 2011, une participation de 90% dans la société WHKS, centrale d'achat du groupe.

MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris ainsi que, jusqu'au dernier trimestre de l'année 2011, le département "Entreprises" du groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 3.852.564 € en 2010/2011 contre 4.201.417 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (538.312 €) contre (466.640 €) au titre de l'exercice précédent.

L'activité du magasin a légèrement reculé, subissant l'impact d'un printemps maussade et de la réduction de ses autorisations d'étalage.

Cette société prévoit pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires stable.

HAURAUNIZE

Cette filiale est la holding du groupe Rapid'Flore.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 14.592 € en 2010/2011 contre 61.238 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 233.221 € contre 276.719 € au titre de l'exercice précédent.

MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 7.917 € en 2010/2011 contre 2.917 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (302.700 €) contre (17.549 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding. Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD, LA CENTRALE DES FLEURS, MYLENE & ASSOCIES, HEKAYEM FLEURS, FLOREXNORD et LOUNGE FLOREO.

MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Elle a supporté une perte de (2.100.123 €) contre (390.036 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding. Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MONCEAU FLEURS ITALIA, MONCEAU FLEURS ESPAÑA, MONCEAU FLEURS BELGIUM et MAISON DE VERDI.

SALMON

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 808.930 € en 2010/2011 contre 1.319.041 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (91.863 €) contre un bénéfice de 40.883 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a pour activité l'exploitation d'une agence de publicité.

CA2F

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 480.944 € en 2010/2011 contre 541.929 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (374.695 €) contre (19.465 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a pour activité l'exploitation d'une centrale d'achats de fleurs coupées et plantes, produits et emballages accessoires à la commercialisation.

KABUSHIKI KAISHA MEZON DO BERUDI

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.947.921 € en 2010/2011 contre 2.097.283 € en 2009/2010.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 36.610 € contre une perte de (19.097 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de Master franchisé du groupe au Japon.

Vous trouverez en annexe aux comptes le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social.

7 – Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à votre disposition.

8 – Approbation des comptes, quitus

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

C – ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1 - Actionnariat

Au 30 septembre 2011, le capital social était d'un montant de 11.991.706 €, divisé en 5.995.853 actions de 2 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Répartition du capital social au 30.09.2011 :

Actionnaires	Nombre	% capital	% droits de vote
Laurent AMAR	1.661.940	27,72	32,78
Bloc familial de Laurent AMAR	13.818	0,23	0,27
Laurent AMAR PARTICIPATIONS	2.125.994	35,46	41,93
Actions auto-détenues	11.344	0,19	0
Public	2.182.757	36,40	25,02
Total	5.995.853	100,00	100,00

Au cours de l'exercice écoulé, les pourcentages de détention de Monsieur Laurent AMAR, de son bloc familial et de la société Laurent AMAR PARTICIPATIONS n'ont varié qu'en raison de l'émission gratuite d'actions au profit de salariés du groupe.

Au 30 septembre 2011, 4.155.924 actions disposaient d'un droit de vote double et la société détenait 11.344 de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

- Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au 30 septembre 2011, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L.225-184 du code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L.225-197-4 du code de commerce.

- Capital potentiel

Il est rappelé que la société a émis, lors de son introduction en bourse, 321 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 50.000 €, au profit d'investisseurs qualifiés. Chaque obligation donne droit, en cas de conversion, à 4.000 actions de 2 € de valeur nominale chacune, sous réserve des ajustements prévus par la loi.

Par assemblée générale des obligataires du 22 mai 2008, il a été décidé une division desdites obligations en substituant les 321 obligations convertibles en actions de 50.000 € de valeur nominale chacune existantes par 1.284.000 obligations convertibles en actions de 12,50 € de valeur nominale chacune, donnant chacune droit à l'attribution d'une action de 2 € de valeur nominale chacune.

En conséquence et compte tenu de l'annulation de 65.000 obligations au cours de l'exercice antérieur, le montant nominal de l'augmentation de capital résultant de la conversion des obligations serait, en cas de conversion de la totalité des obligations en circulation, d'un montant maximal de 2.438.000 € par création de 1.219.000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale chacune.

2 - Informations concernant la détention par la société de ses propres actions

La société dispose d'un programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011, actuellement en cours de validité.

Conformément à la loi, nous vous apportons les précisions suivantes concernant ces actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 10.936

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0

Cours moyen des achats : 4,79 €

Cours moyen des ventes : n/a

Montant des frais de négociation : 392,02 €

Nombre des actions inscrites au nom de la société au 30 septembre 2011 : 11.344

Valeur de ces actions évaluée au cours d'achat : 54.329,65 €

Valeur nominale de ces actions : 2 €

Motif des acquisitions effectuées :

- rachat en vue de favoriser la liquidité des titres : 10.936
- rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés : néant

Réallocations : néant

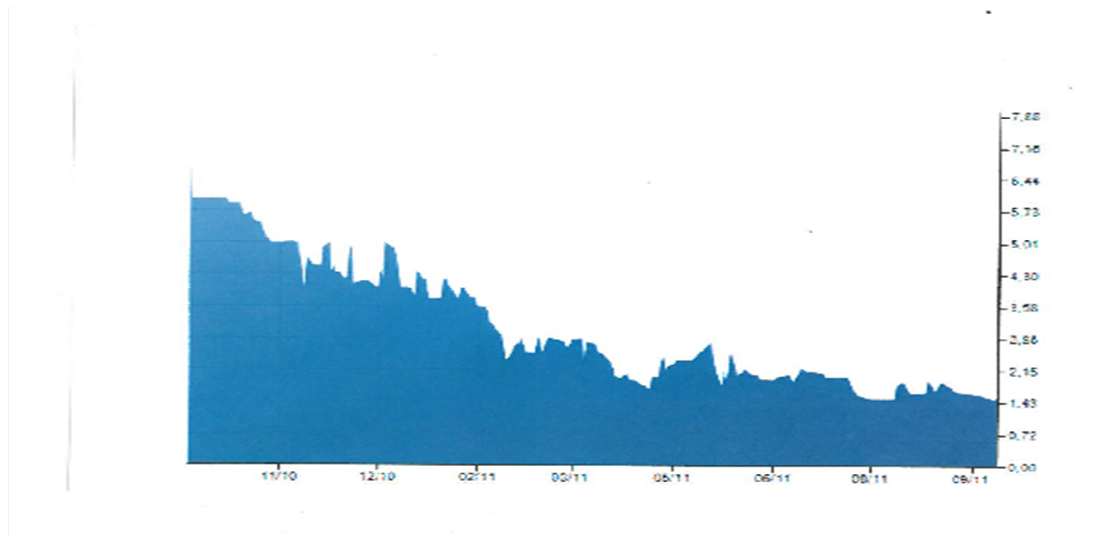
Fraction du capital que ces actions représentent : 0,19%

3 - Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30 €.

Au 30 septembre 2011, le cours de clôture de l'action de la société était de 1,62 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



4 - Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la société au cours de l'exercice écoulé

Type d'opération	Nombre d'actions
Acquisition	néant
Cession	néant

5 – Mandataires sociaux

5.1 – Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société
M. Laurent AMAR 7, avenue de Lamballe – 75016 PARIS Président-Directeur Général	Président-Directeur Général - MONCEAU FLEURS Président - HAPPY INC. - FLORIA CREATION - HAURAUNIZE - MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL Gérant - GLOBAL EXPORT BV - LA GENERALE DES VEGETAUX - LAURENT AMAR PARTICIPATIONS - P.B PARTICIPATION - FORMAFLORE - SAFRAN - LIMOG - CARFLORE - RAPID'FLORE EXPANSION INTERNATIONAL Gérant - WHKS Administrateur - MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL - MONCEAU FLEURS ITALIA Managing Director - KSV HOLDING BV
M. Raphaël AMAR 305, avenue Jules Romain – 06100 NICE Administrateur	Administrateur - MONCEAU FLEURS
Mme Mireille AMAR 305, avenue Jules Romain – 06100 NICE Administrateur	Néant

5.2 – Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Les rémunérations ou avantages en nature versés par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
M. Laurent AMAR Président-Directeur Général	356.317	1.350	néant	357.667
M. Raphaël AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Mme Mireille AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant
M. Georges PEBEREAU Administrateur (démissionnaire au cours de l'exercice)	néant	néant	néant	néant
M. Eric VILLEDIEU Administrateur (démissionnaire au cours de l'exercice)	204.386	néant	néant	204 386

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par GROUPE MONCEAU FLEURS aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par GROUPE MONCEAU FLEURS aux administrateurs durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 sont les suivants :

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
M. Laurent AMAR Président-Directeur Général	48.100 €	néant	néant	48.100 €
M. Raphaël AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant
Mme Mireille AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant
M. Georges PEBEREAU Administrateur (démissionnaire au cours de l'exercice)	néant	néant	néant	néant
M. Eric VILLEDIEU Administrateur (démissionnaire au cours de l'exercice)	néant	néant	néant	néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par GROUPE MONCEAU FLEURS, aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par GROUPE MONCEAU FLEURS au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6 – Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de ne pas allouer de jetons de présence au conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

D – ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 SEPTEMBRE 2011

Vous trouverez joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (art. L.225-100 du code de commerce).

E – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président du conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

F – DECISIONS A PRENDRE

1 – Mandat des administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ni de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

2 – Ratification du transfert de siège social et des modifications statutaires corrélatives

Nous vous rappelons que par délibération du conseil d'administration en date du 13 janvier 2012, il a été décidé de transférer le siège social du 32-34, rue Eugène Flachet – 75017 Paris au 23, rue d'Anjou – 75008 Paris, à compter du 15 janvier 2012, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Conformément aux stipulations dudit article 4, ces décisions doivent être soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir ratifier les décisions de transfert de siège social et de modification de l'article 4 des statuts prises par le conseil d'administration.

G – AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

L'article L.225-209-1 du code de commerce, instauré par la loi dite de modernisation de l'économie du 4 août 2008, avait ouvert la possibilité pour les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un système multilatéral de négociation organisée, et donc implicitement le marché Alternext, de racheter en bourse leurs propres actions, dans la limite de 10% du capital social, mais dans l'unique but d'assurer la liquidité de leurs titres.

Or, l'article 15 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 a modifié l'article L.225-209 du code de commerce et a abrogé l'article L.225-209-1 du même code.

En conséquence, depuis le 24 mars 2012, les sociétés cotées sur Alternext sont autorisées à procéder au rachat de leurs actions en vue notamment d'améliorer la gestion financière de leur fonds propres dans les mêmes conditions et limites que les sociétés dont les actions sont négociées sur un marché réglementé.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2011 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un programme de rachat d'actions propres pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 30 septembre 2012, en application de l'ancien article L.225-209-1 du code de commerce.

Nous vous proposons de donner une nouvelle autorisation qui viendrait se substituer à celle actuellement en vigueur afin d'autoriser, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de votre assemblée, la société à mettre en place un tel programme dans le cadre des dispositions légales nouvellement entrées en vigueur, étant cependant précisé que des rachats d'actions de la société

répondant aux objectifs autres que celui d'assurer la liquidité des titres ne pourront être effectués qu'à partir du jour où ils seront permis aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris par la réglementation boursière applicable.

Le programme de rachat serait destiné à permettre à la société, le cas échéant :

- (i) de favoriser la liquidité des titres de la société,

et, à partir du jour où ces opérations seront permises aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris par la réglementation boursière applicable :

- (ii) d'annuler des actions acquises sous réserve de l'adoption par votre assemblée de la résolution à caractère extraordinaire et relative à l'autorisation de la réduction de capital,
- (iii) de conserver et/ou de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe, étant précisé que dans ce cas, les actions acquises à cet effet ne pourront excéder 5% du capital social,
- (iv) d'attribuer et/ou de céder des actions à ses salariés ou à ses dirigeants ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions, d'attribuer et/ou de céder des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne d'entreprise,
- (v) de mettre en place ou honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- (vi) de mettre en place toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

La société pourrait, dans le cadre de ladite autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions moyennant un prix maximum d'achat de 10 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le total des actions acquises ne pourrait dépasser 10% du capital social, le nombre d'actions pris en compte pour calculer cette limite, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

ooo ooo ooo

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Durée de l'exercice	12 mois*	12 mois*	12 mois*	12 mois*	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	11 991 706	11 610 356	11 610 356	10 738 250	7 627 000
b) Nombre d'actions émises	5 995 853	5 805 178	5 805 178	5 369 125	2 900
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 219 000	1 219 000	1 219 000	1 284 000	
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	61 792 257	66 192 264	66 408 443	38 687 337	32 257 335
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions		-2 581 159	1 725 342		548 116
c) Impôt sur les bénéfices	-195 249	-192 762	530 420		-2 133
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions		-2 773 921	1 194 922		550 289
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-4.602.897	-5 325 707	-1 914 594		- 10 724
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements		-0,478	0,2058		189,75
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0,7	-0,917	0,0503		-3,297
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	170	205	234	135	116
b) Montant de la masse salariale	6.662.306	7 207 881	7 066 167	4 069 492	3 323 512
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2.606.458	2 956 790	2 996 785	1 472 827	1 485 705

*application normes IFRS

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	11 991 706	11 610 356	11 610 356	10 738 250	7 627 000
b) Nombre d'actions émises	5 995 853	5 805 178	5 805 178	5 369 125	2 900
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 219 000	1 219 000	1 219 000	1 284 000	
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 882 824	4 000 851	4 275 939	1 323 083	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions		-1 060 559	2 111 457	154 670	2 027 531
c) Impôt sur les bénéfices	-327.275	- 127 157	-378 322	180 422	- 76 491
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions		-953 402	2 489 779	- 25 752	2 104 022
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-10.457.513	-1 790 815	2 181 343	- 189 096	2 103 257
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements		-0,164	0,43	-0,005	725,52
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-1,74	-0,308	0,38	-0,035	725,26
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	10	9	9	8	0
b) Montant de la masse salariale	1 416 731	1 193 806	1 001 789	589 812	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	485 926	465 075	495 117	251 444	469

TABLEAU DES DELEGATIONS FINANCIERES

Exercice 2010/2011

Autorisations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	15.000.000 €(1)	AGE du 11 juillet 2011 <i>(1^{ère} résolution)</i>	18 mois (11 janvier 2013)			
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	15.000.000 €(1)	AGE du 11 juillet 2011 <i>(2^{ème} résolution)</i>	26 mois (11 septembre 2013)			
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	15.000.000 €(1)	AGE du 11 juillet 2011 <i>(3^{ème} résolution)</i>	26 mois (11 septembre 2013)			
Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15% de l'émission initiale (1)	AGE du 11 juillet 2011 <i>(4^{ème} résolution)</i>	30 jours à compter de la clôture des souscriptions 26 mois (11 septembre 2013)			

Autorisations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant des comptes de réserves, primes, bénéfices ou autres (2)	AGM du 24 mars 2009 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (24 mai 2011)	381.350 €	381.350 €	Augmentation de capital par incorporation de réserves au titre de l'émission gratuite d'actions au profit de salariés du groupe
	Montant des comptes de réserves, primes, bénéfices ou autres (1)	AGE du 11 juillet 2011 (5 ^{ème} résolution)	26 mois (11 septembre 2013)			
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés du groupe ou de certaines catégories d'entre eux	2,5% du capital social (3)	AGM du 24 mars 2009 (19 ^{ème} résolution)	38 mois (24 mai 2012)			
Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés du groupe ou de certaines catégories d'entre eux	5% du capital social	AGM du 24 mars 2009 (20 ^{ème} résolution)	38 mois (24 mai 2012)			
Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	2,5% du capital social (3)	AGE du 11 juillet 2011 (7 ^{ème} résolution)	1 an (11 juillet 2012)			

(1) Plafond global : augmentation de capital : 15.000.000 € ; titres de créance : 15.000.000 €

(2) Plafond global : augmentation de capital : 7.500.000 € ; titres de créance : 7.500.000 €

(3) Plafond global : 928.828 €